

Billet du Syndic

Sécurité routière, quelles solutions ?

La sécurité des usagers de la route, piétons, cyclistes, automobilistes, etc nous concerne tous. C'est la raison pour laquelle de nombreuses personnes interpellent la municipalité sur la sécurité des enfants notamment dans leurs quartiers respectifs. Les demandes vont du passage à piétons près du nouveau collège, de gendarmes couchés en Moulinet ou de restrictions de circulation à Chevressy. Si toutes ces demandes peuvent paraître légitimes de prime abord, elles doivent être intégrées dans une réflexion globale de la sécurité, et surtout être en règle avec la législation routière. Votre municipalité n'a pas de compétence en matière de sécurité et s'en réfère aux spécialistes du canton.

Chaque aménagement routier doit correspondre à des règles bien définies en matière législative. Ces aménagements doivent être mis à l'enquête publique et recevoir l'aval des autorités compétentes cantonales.

Tout aménagement communal ou privé sans autorisation est interdit. Pire, si ces aménagements devaient malheureusement être la cause d'accidents, les autorités communales ou les privés concernés en seraient tenus pour responsables.

Le passage à piétons aux abords du nouveau collège peut paraître séduisant. Les responsables du canton s'y sont clairement opposés

argumentant que cela procure un faux sentiment de sécurité aux enfants. Les faits leur donnent malheureusement raison. Très souvent, lorsque des enfants sont renversés par des voitures en Suisse, c'est sur un passage à piétons proche d'un collège. Une enquête du TCS a démontré que bon nombres de passages à piétons sont dangereux.

La demande de restriction de la circulation dans le hameau de Chevressy n'a également pas reçu d'écho favorable de la part des spécialistes cantonaux. Leurs arguments principaux sont que l'on ne peut pas délibérément interdire le transit dans les localités, sans quoi seuls les résidents auraient le droit de transiter dans leur commune respective.

Quant aux aménagements routiers, type chicanes ou gendarmes couchés, liés à une zone 30 km/h, leur verdict est également défavorable. Pour eux, une accumulation de signalisations, écriteaux 50 km/h à l'entrée de localité suivis d'un panneau 30km/h, n'est pas idéal pour la compréhension des automobilistes.

Même constat pour le quartier de Moulinet.

En matière de sécurité routière, la solution miracle n'existe pas, le comportement approprié de chacun est primordial, mais malheureusement nous avons également tous nos travers et l'erreur reste humaine.

Petit Quizz ...

Qui a l'œil ?



Ecole

Le collège de Pomy



Au 31 décembre 2013



Pomy 110 élèves



ASIYE 616 élèves

Les quatre classes du collège sont actuellement toutes occupées et le seront encore en 2014-2015.

Le collège comprend également, depuis mars 2014, une classe pour les **devoirs surveillés**, et ce le mardi après l'école. Cette classe accueille entre 5 et 8 élèves et se trouve actuellement sous la surveillance de Mme Marysa Chevalley. Toute autre inscription supplémentaire nécessitera l'ouverture d'une autre classe ou d'un autre jour, le lundi, mardi ou le jeudi.

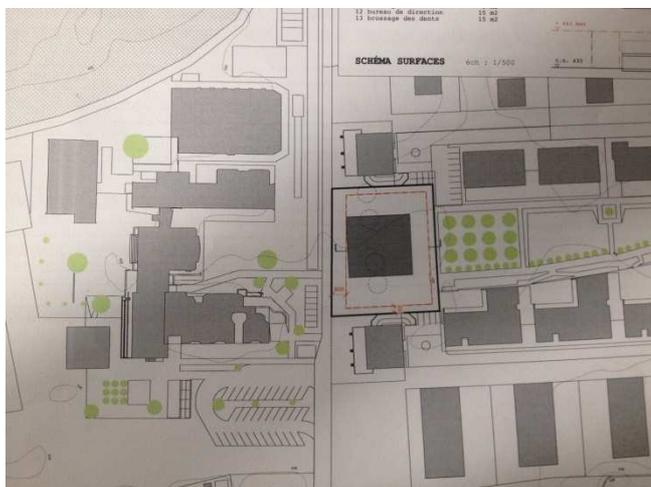
En dehors des heures scolaires, nos locaux accueillent également 2 fois par semaine l'école de musique dont fait partie la commune de Pomy.

Ce bâtiment est donc largement utilisé mais ne nécessite toutefois pas un agrandissement pour cette législature.

Le collège d'Yvonand - ASIYE

Le projet d'agrandissement sur le site d'Yvonand a pris un peu de retard au vu de la complexité de l'organisation d'un concours d'architecture. Ce concours aura lieu en 2014, et les résultats seront rendus publics d'ici la fin de l'année. Mise en service des locaux pour la rentrée 2017.

Cependant, il nous manque dans l'immédiat, pour la rentrée 2015, 10 classes (3 des anciens pavillons et 7 nouvelles).



Pour palier à l'urgence, Yvonand construira non pas des portes-à-cabines mais un bâtiment dit modulaire comprenant 8 classes et qui sera par la suite "re-modulé" en UAPE "les castors" et en bibliothèque mixte scolaire et publique. La construction de type modulaire nous donne la possibilité de prendre possession de ces classes pour la rentrée 2015!

Sandra Duchamps, municipale

Bulletin d'inscription aux devoirs surveillés pour les écoliers d'Yvonand et environs

Pour vous inscrire, vous pouvez photocopier le bulletin ci-contre ou directement le découper dans ce journal.

<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">  <div style="text-align: center;"> Devoirs Surveillés <small>Etablissement scolaire d'Yvonand et environs</small> </div> </div> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px; margin-top: 10px;">Règlement</div> <p>Les Devoirs Surveillés sont à disposition des élèves de la 3^{ème} à la 11^{ème} année scolaire sous la vigilance d'un moniteur ; cet espace-temps n'est pas une garderie ou des cours d'appui individualisés.</p> <p>Ces Devoirs Surveillés sont ouverts à tous les élèves dont les parents en font la demande (inscription) et paient la finance d'inscription au prorata de l'année en cours.</p> <p>Inscription</p> <p>L'inscription aux Devoirs Surveillés se fait en début d'année scolaire et est valable pour l'année scolaire en cours.</p> <p>Les inscriptions en cours d'année sont acceptées en fonction des places disponibles et dans ce cas, l'écolage se calculera au prorata tempore de la période restant à effectuer.</p> <p>Toute modification de fréquentation doit être annoncée par écrit (ou mail) au coordinateur et sera traitée selon les places disponibles.</p> <p>Paiement</p> <p>L'écolage annuel se paie en début d'année scolaire, il tient compte des vacances et des jours fériés officiels pendant lesquels l'école est fermée ; un paiement en plusieurs tranches peut être demandé.</p> <p>En cas de difficulté de paiement, des arrangements seront possibles en contactant le coordinateur.</p> <p>Une réduction de Fr. 1.- / jour est accordée par enfant supplémentaire de la même famille.</p> <p>L'écolage n'est pas remboursé en cas de renoncement à la participation ou renvoi du participant.</p> <p>Le non-paiement de l'écolage peut entraîner une exclusion du participant.</p> <p>Si le participant quitte le groupement scolaire, l'écolage sera remboursé au prorata tempore de la durée effectuée ; en cas de déménagement dans le périmètre du groupement scolaire, l'écolage est dû.</p> <p>Déroulement de l'activité</p> <p>L'effectif des groupes est d'au moins 5 participants et au maximum 10.</p> <p>Les jours proposés sont les lundis, mardis et jeudis.</p> <p>L'activité se déroule dans la mesure du possible dans le village où habite le participant.</p> <p>Dès son arrivée, le participant remet son agenda au moniteur.</p> <p>Le moniteur distribue la collation prévue par ses soins en tenant compte des aspects sains, écologiques et des allergies et intolérances des participants.</p> <p>La durée de l'activité est d'au maximum 1h30, y compris le temps consacré à la collation (10 minutes).</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">  <div style="text-align: center;"> Devoirs Surveillés <small>Etablissement scolaire d'Yvonand et environs</small> </div> </div> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;"> Bulletin d'inscription pour les écoliers d'Yvonand et environs </div> <p>Conformément à la Loi sur l'école obligatoire (LEO), l'association JYVAIS a reçu le mandat de mettre en place les devoirs surveillés des élèves de l'établissement scolaire d'Yvonand et environs.</p> <p>Ce service des devoirs surveillés est mis en place par les municipalités environnantes qui prennent en charge environ 50% des coûts inhérents à cela. Ce temps doit permettre aux enfants et aux jeunes d'effectuer leurs devoirs ensemble, avec entraide, et un soutien limité par les compétences et les disponibilités du moniteur qui peut être responsable de 5 à 10 participants au maximum.</p> <p>Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter notre coordinateur qui se fera un plaisir de vous répondre.</p> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div> <p>Inscription pour les devoirs surveillés de : (voir www.jyvais.ch « Prestations ») <small>(A retourner au plus vite pour démarrer en mars, après les vacances des relâches)</small></p> <p>Prénom :</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Complément :</p> <p>No postal : Localité :</p> <p>Classe : Date de naissance :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Frères/sœurs :</p> <p>Veillez cocher le(s) jour(s) souhaité(s) : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi (durée : 1h30)</p> <p>Tarif : 8.- par jour par enfant (Inscription valable de mars à juin 2014)</p> <p>Rabais : 1.- de rabais pour 2 enfants inscrits, 2.- pour 3 enfants inscrits, etc</p> <p>Sur demande, possibilités d'arrangements financiers ou d'aide financière : contacter le coordinateur.</p> <p>Suite au verso...</p>
--	--

Avis de recherche

L'Association « J'y vais » est toujours à la recherche de personnes pour les devoirs surveillés.

En cas d'intérêt, vous pouvez prendre contact avec le coordinateur, M. Nicolet.

Fonction ouverte à tout le monde !



...Suite du formulaire...

A renvoyer directement à l'Association
« Jy'vais » dont vous trouverez l'adresse
en bas de page du formulaire

 Devoirs Surveillés <small>Etablissement scolaire d'Yvonand et environs</small>	 Devoirs Surveillés <small>Etablissement scolaire d'Yvonand et environs</small>
<p>Lorsque ses devoirs sont terminés, <input type="checkbox"/> J'autorise le participant inscrit ci-dessus à rentrer seul à la maison <input type="checkbox"/> Le participant reste sous la responsabilité de JY VAIS jusqu'à la fin des devoirs surveillés</p> <p>Coordonnées des responsables légaux:</p> <p>Responsable 1 Nom : Prénom : Adresse : NP Localité : Portable : Mail :</p> <p>Responsable 2 Nom : Prénom : Adresse : NP Localité : Portable : Mail :</p> <p>Allergies et intolérances alimentaires du participant : </p> <p>Le participant et les responsables légaux ont pris connaissance du règlement annexé</p> <p>Signature :</p> <p>A renvoyer à : Christophe Nicolet, Coordinateur Devoirs Surveillés, Montchoisi 42, 1462 Yvonand, Tél. 024 430 25 25 Mail christophe.nicolet@jyvais.ch</p>	<p>Si les devoirs ne sont pas terminés au terme du temps imparti, ils seront terminés à la maison. Le moniteur n'est pas tenu de corriger les travaux effectués, mais il peut, dans la mesure de sa disponibilité et de ses compétences, donner des explications complémentaires. Les parents restent responsables du contrôle des devoirs. Si le participant a des difficultés particulières, les parents sont encouragés à en faire part au coordinateur.</p> <p>Attitude générale Les participants respectent les règlements internes des locaux et obéissent au moniteur. Le participant s'engage à venir régulièrement aux devoirs surveillés avec son agenda et le matériel nécessaire pour faire ses devoirs ; en cas de manquement à cette règle, les parents et le coordinateur seront prévenus. La 3^{ème} fois, le participant sera exclu des Devoirs Surveillés. Chaque participant adopte un comportement calme permettant aux autres de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions. Les participants s'engagent à respecter le matériel et ne touchent pas aux affaires personnelles des élèves qui mettent leur salle de classe à disposition. Tout participant qui perturberait le bon déroulement des activités sera averti par écrit dans l'agenda.</p> <p>Absence En cas d'absence (maladie, accident, etc), le moniteur doit être averti au plus vite. Le participant ne se présentant pas aux devoirs surveillés reste sous la responsabilité des parents ou de son responsable légal. En cas d'absence le moniteur avertit dans les meilleurs délais les parents ou son responsable légal ainsi que le coordinateur.</p> <p>Transports Les transports ne sont pas inclus dans la prestation ; chaque parent est responsable de l'aller (si nécessaire) et du retour du participant.</p> <hr/> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>L'Assemblée générale de JY VAIS se déroulera le jeudi 27 mars à 20h (voir www.jyvais.ch) Venez nombreux découvrir notre association qui a pour objectif de s'occuper des jeunes d'Yvonand et environs</p> </div>

Les bâtiments communaux

Le Troillet

Après avoir changé les fenêtres en 2013, il s'agit maintenant de redonner un coup de peinture et de rafraîchir les sols du 1^{er} étage des 2 appartements. Les travaux sont prévus pour le printemps-été 2014.

L'église



Vous avez certainement pu constater que l'église était peu éclairée car certains spots sont défectueux.

Une étude pour un éclairage LED du clocher et/ou du bâtiment a été demandée. Elle sera certainement proposée au Conseil général.

L'ancien collège



Lors de la visite de la commission de salubrité, il a été constaté qu'en rehaussant la dalle du 1^{er} étage pour y installer le chauffage au sol, la hauteur des garde-corps n'était plus réglementaire. Ils seront donc remplacés sous peu par des garde-corps en verre sécurisé et à bonne hauteur ! Ainsi la façade classée ne perdra pas de son chien !

Sandra Duchamps, municipale

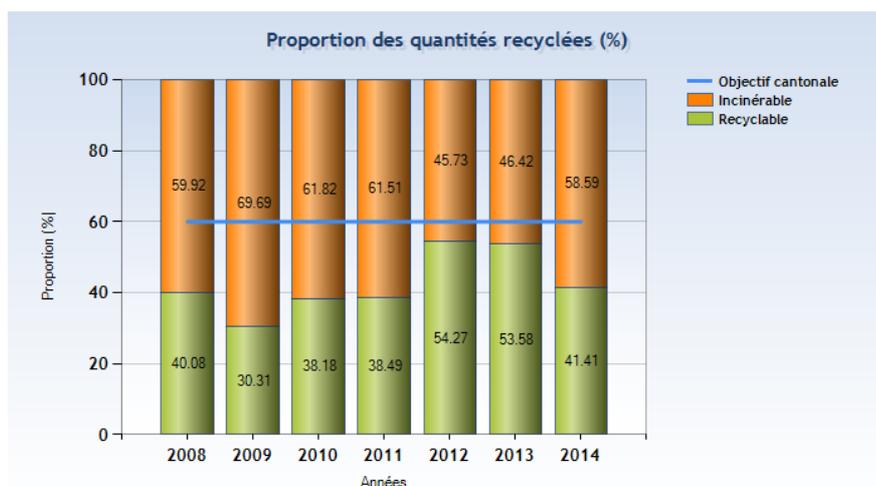
Infos déchetterie et décharge



Horaire de la déchetterie		Horaire de la décharge (dès mars)	
Mardi et jeudi	18h00 à 19h00	Samedi	16h00 à 17h00
Samedi	09h30 à 11h30	Mercredi	16h00 à 17h00

Déchetterie : Raymonde Cornamusaz
 Jacques-Emile Henry
 Kevin Cuche
 Marcel Ducret
 Valentin Hug

Décharge : Marcel Bonvin
 Jean-Claude Cornamusaz
 Valentin Hug



Remarque : Seules les filières traitées par STRID sont représentées

Un grand merci à tous les surveillants pour le travail accompli et à Laurent Chevalley pour la gestion et le désapprovisionnement de la déchetterie. Si vous avez des questions sur le tri de vos déchets, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'un d'eux.

Campagne cantonale de sensibilisation à la gestion des déchets

Lancée fin 2012 par des affiches aux étranges silhouettes à travers le canton de Vaud, cette campagne s'étirera sur trois ans. Les messages sont basés sur les "5R", communément utilisés pour illustrer les procédés de limitation des déchets.

Objectif de la campagne : encourager les gens à agir et à changer leurs habitudes pour une consommation responsable (www.responsables.ch/).

Bilan du recyclage pour la commune de Pomy

Le graphique ci-contre montre la proportion en pourcent des produits incinérables par rapport aux produits recyclables traités par la société STRID sur la commune.

Taxe au sac

Des contrôles sont organisés périodiquement par STRID afin de vérifier si des sacs noirs ou des sacs provenant de l'autre périmètre de gestion des déchets sont déposés parmi les sacs taxés estampillés STRID.

Lors de ces contrôles, il a été constaté que quelques sacs provenant de l'autre périmètre ont été déposés dans nos containers.

Soyez vigilants !!



Juste



Faux

Gestion des plastiques

Les surveillants et les responsables de la déchetterie ont tout vu et tout entendu sur l'élimination des emballages plastiques.

Il faut rappeler qu'en l'absence d'une taxe anticipée sur les emballages plastiques (sauf pour les bouteilles en PET), les coûts liés à la collecte et la valorisation des plastiques sont à la charge des communes respectivement des contribuables.

Ainsi il convient de favoriser en priorité le retour aux points de vente du PET, des flaconnages ou bouteilles plastiques et du polystyrène expansé (bouteilles de lait) et de

collecter avec les ordures ménagères, sacs taxés, les plastiques souillés, les plastiques souples et les plastiques durs de petites dimensions.

La consigne peut être formulée comme suit :
« **Recyclez ce qui est facile à collecter en termes de logistique et de qualité obtenue, puis incinérez les autres plastiques ménagers** ».

Les surveillants de déchetterie se tiennent volontiers à votre disposition pour toutes questions.

Routes et chemins

Projet de mobilité douce entre Yverdon-les-Bains et Pomy

L'avant-projet de cette réalisation est en cours d'élaboration, cette phase nous permettra de définir les options stratégiques à prendre.

Ces options auront des répercussions financières sur les infrastructures et sur les expropriations de terrain agricole prévues sur la partie qui va du giratoire de l'Orif à l'accès au chemin de Clon.

Une réflexion est également en cours sur l'arborisation en bordure de la piste cyclable, la municipalité souhaite que celle-ci ne perturbe pas l'exploitation des cultures agricoles et fera le maximum dans ce sens.

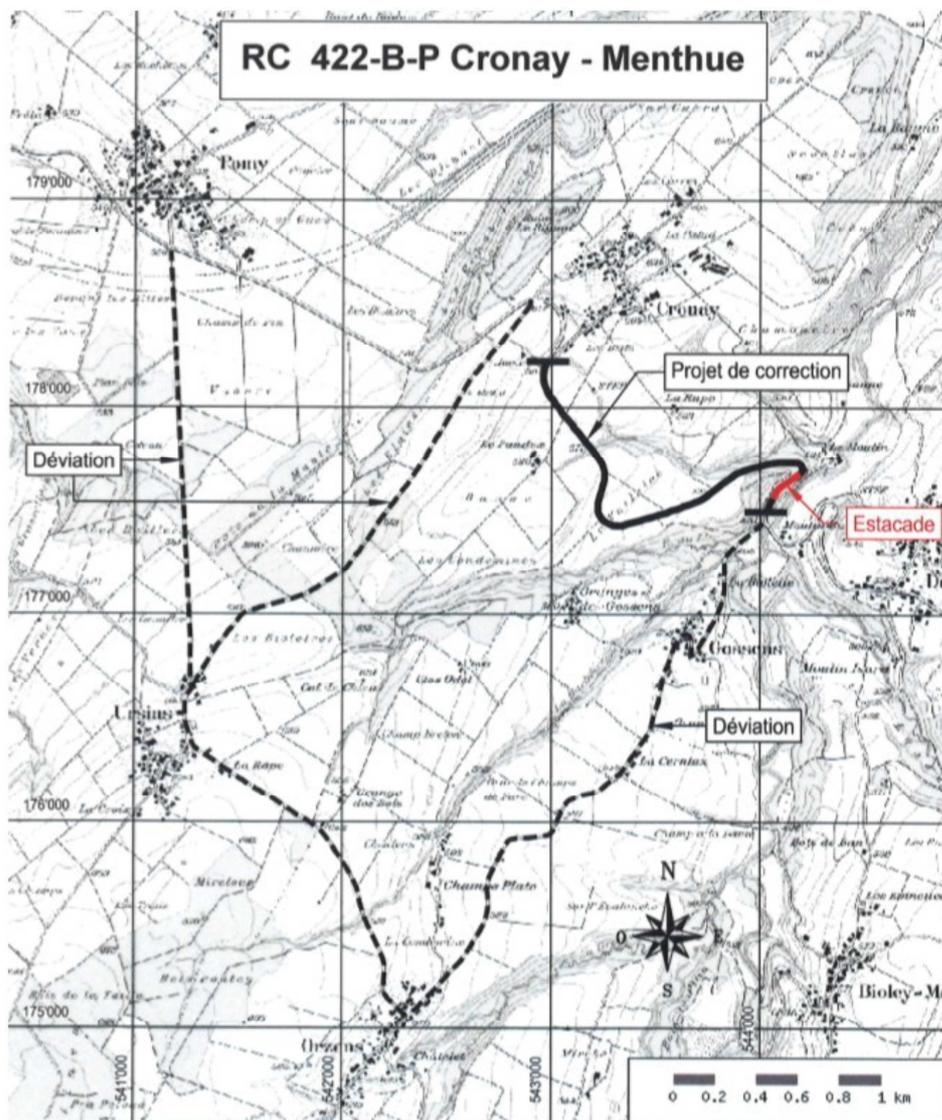
Route d'Ursins

Les mesures de sécurisation du carrefour de la croisée d'Ursins annoncées dans le Pom'info de l'année dernière ont été mises en place par le Service des routes.

Une entrevue avec les propriétaires bordiers du carrefour en vue de modifier la géométrie de celui-ci n'a pas abouti.

Afin de modifier les gabarits et d'améliorer la sécurité des usagers de la route cantonale reliant Cronay à Donneloye, et ceci pour réduire les coûts d'exécution, d'augmenter la sécurité des ouvriers, de garantir une qualité accrue des travaux et de diminuer la durée du chantier, la route sera fermée au trafic de transit pendant la réfection (10 mois environ).

Seuls les riverains, les véhicules d'urgence et les bus Car Postal seront autorisés. L'accès au village de Cronay en provenance de Pomy ne sera pas touché par les travaux. Un itinéraire de déviation sera mis en place, de Pomy à Ursins, Orzens et Gossens ce qui va engendrer des travaux de remise en état et de consolidation de la chaussée sur ces tronçons prochainement.



Balises blanches aux bords des routes cantonales

Suite au postulat Alette Rey-Marion et consorts au Grand Conseil vaudois qui était de réaliser un marquage adéquat des routes cantonales secondaires vaudoises pour accroître la sécurité de tous les usagers.

Des balises ont été posées par le service des routes à des intervalles tels que, quelle que soit la sinuosité du tronçon qu'elles flanquent, au moins

trois balises soient toujours dans le champ de vision du conducteur.

Les balises marquent certes la sinuosité de la route de manière discontinue, par comparaison au marquage, mais elles sont meilleur marché, nécessitent moins d'entretien, et surtout elles sont efficaces en tout temps, quel que soit l'état de la chaussée, fût-elle souillée ou enneigée.

Signalisation

Prochainement, vous allez voir fleurir des panneaux 50km/h entrée de localité sur le chemin de Clon, le chemin de Frête et après le chantier des villas mitoyennes sur le chemin de Moulinet.

Eclairage public

Chemin de l'Aurore

La Romande Energie a procédé au changement des têtes des luminaires au chemin de l'Aurore comme annoncé lors du dernier conseil général de 2013.

Désormais, ce sont des ampoules LED à faible consommation qui illuminent le trottoir et la route de ce quartier.



Chevressy

Lors d'une entrevue avec des représentants de la direction générale de la mobilité et des routes, la municipalité a été mise en défaut sur l'éclairage à l'entrée du hameau de Chevressy côté Yverdon-les-Bains.

En effet, dans cette zone nous devrions, afin de marquer l'entrée de la localité et ceci pour plus de sécurité, installer un luminaire. Celui-ci a été prévu lors de l'étude de la réfection de l'éclairage et de la pose des divers services, mais refusé par le propriétaire bordier.

Toujours à Chevressy, la deuxième étape de rénovation des luminaires va se poursuivre d'ici fin 2014 en direction de Pomy.

Sport

L'initiation au Nordic Walking du 23 août 2013 (effectué par Allez Hop Romandie) a remporté un franc succès à Pomy avec la participation de 22 personnes. S'en est suivi un cours de base regroupant une dizaine de dames.

Notre village a maintenant sa propre monitrice « Allez Hop » en la personne de Mme Sylvie Pugliese, qui a brillamment réussi son examen en automne dernier. Elle propose déjà une rencontre le mercredi matin et est à disposition pour d'autres horaires.

Pour tous renseignements concernant une éventuelle initiation au cours de base, vous pouvez la contacter au 079.387.59.01.

Grande salle

Pas grand-chose de nouveau !! Quelques petits soucis avec une ventilation qui s'enclenche toujours toute seule (souris ou fantômes ???), même après plusieurs passages des électriciens Mais nous ne perdons pas l'espoir de trouver le problème.

L'entreprise de nettoyage jongle au mieux entre les créneaux horaires de l'école, la gym, le théâtre, les cours APV, les assemblées, la gym des grands-mamans, la musique, les soirées privées ou des sociétés, le catéchisme, les enterrements, les bals de jeunesse pour que notre chère grande salle puisse vous accueillir en étant le plus propre possible. Ce n'est pas toujours simple et nous remercions M. Biban pour sa disponibilité. Nous avons beaucoup de chance d'avoir un lieu de rencontre dans notre village. C'est très important, même si la salle n'est plus de première fraîcheur, de penser à respecter les utilisateurs suivants en prenant soin de remettre en état ce qui a été utilisé, y compris la vaisselle. Merci à tous pour votre précieuse collaboration.

Il me reste à vous souhaiter un très bel été et au plaisir de vous rencontrer.

Affaires sociales

RYMAJE (Réseau Yvonand Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants)

Garderie « le Château de sable »

Suite à l'ouverture de places supplémentaires, la sympathique équipe de professionnelles s'affaire quotidiennement pour le bien-être de vos enfants.

Avec 44 places disponibles par jour, cette jolie garderie offre une très bonne solution de garde aux familles du réseau. Grâce à un don généreux du Kiwanis, la garderie a pu équiper son jardin de magnifiques modules de jeux permettant ainsi d'augmenter le choix de ses activités extérieures.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter

Le Château de sable – Garderie – Mme Loris Roncin, directrice

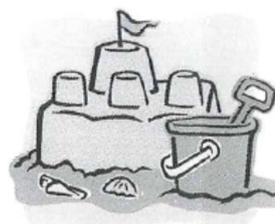
Ch des Cerisiers 2

1462 Yvonand

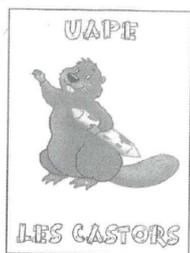
Tél. 024 430 11 20

Mobile 079 697 64 79

lechateaudesable@bluewin.ch



Accueil parascolaire « les castors »



La structure accueillant 22 enfants sur le site de collège de Brit étant complète, une antenne pour les repas de midi a été ouverte au local de vote à Yvonand pour 12 enfants en août 2013.

En ce qui concerne notre village, le Rymaje va enfin pouvoir y ouvrir une antenne grâce à la mise à disposition d'un local (actuellement en construction) par la famille Maître-Magnenat que nous remercions sincèrement. L'emplacement est idéal pour les enfants, en face de l'école, sans

perte de temps en trajet. La création est en cours et nous espérons proposer 12 places d'accueil le matin, à midi et après l'école pour la rentrée d'août 2014. Un chantier est toujours un immense travail et nous souhaitons plein succès à Nicole et Valéry pour l'avancement des travaux.

Vous pouvez d'ores et déjà y inscrire vos enfants en contactant

UAPE Les Castors – Mme Iraci Schwarz, responsable

Avenue des Sports 13

1462 Yvonand

Tél. 076 450 14 62

castors@yvonand.educanet2.ch

Devoirs surveillés

C'est ouvert depuis le mois de mars, mardi et jeudi, 8 places sont disponibles pour les enfants de Pomy. Ils sont accueillis par Mme Marysa Chevalley à 15h30 pour un goûter dans la cour avant de se rendre dans la salle de couture du nouveau collège où ils sont épaulés pour y effectuer leurs devoirs jusqu'à 17h00.

Pour la rentrée d'août, des moniteurs sont recherchés pour assurer l'ouverture des nouvelles classes de devoirs surveillés.

Pour tous les renseignements et inscription ainsi que pour vos offres, veuillez contacter

Association J'Y vais – M. Christophe Nicolet

Montchoisi 42

1462 Yvonand

<http://www.jyvais.ch>

christophe.nicolet@jyvais.ch

Garderie « Les Oursons » à Ursins



Cette chouette structure, dans un très joli cadre villageois, a été reprise l'an dernier par Mmes Cindy Auberson et Joëlle Pilloud et propose encore quelques places d'accueil pour des enfants de 18 mois à l'âge scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ne faisant pas partie du réseau, le tarif est le même pour tous, soit Fr. 15,- de l'heure.

Pour tous renseignements :

Garderie les Oursons – Mmes Cindy Auberson et Joëlle Pilloud

Rue de l'Eglise 3

1412 Ursins

024.435.20.25

<http://www.garderie-oursons.ch>

garderie.lesoursons@bluewin.ch

Garderie Itinérante « Jeux Roule pour Toi »

Après deux belles années dans notre commune où elle a pu accueillir jusqu'à 13 enfants sur 15 places disponibles, l'activité de cette garderie cessera au 30 juin 2014.

En effet, comme annoncé l'an dernier dans notre Pom Info, l'association « Jeux Roule pour Toi » qui gérait cette garderie a cherché à s'implanter dans d'autres villages sans succès. Financièrement il ne leur était pas possible de continuer avec un seul point d'ancrage. Force est de constater que ce style de structure ne pouvant accueillir des enfants pour les repas ne correspond plus au besoin de la société. Alors qu'il y a quelques années encore pour la socialisation, les jardins d'enfants étaient une bonne solution, maintenant bien souvent pour

les familles un accueil de garde toute la journée s'impose.

Donc c'est avec regret que les deux éducatrices, Mmes Isabelle Wagnière et Catherine Stahlschmidt cesseront leur activité. C'était pour elles une belle expérience, elles ont eu beaucoup de plaisir avec les enfants de notre village et en



garderons un souvenir lumineux. Nous les remercions de tout cœur pour leur engagement et leur souhaitons le meilleur pour la suite.

Murielle Billaud, municipale des Affaires sociales

Les principales règles pour les détenteurs de chiens d'aujourd'hui

Chers détenteurs et détentrices de chiens, vous êtes conscient(e)s qu'il existe des personnes qui n'aiment pas les chiens et d'autres qui en ont peur.

Aussi dans les espaces publics,

le chien doit impérativement être tenu en laisse.

Nous constatons toujours plus d'animaux qui se promènent sans surveillance dans notre village.

Les enfants et les chiens - Ne jamais les laisser seuls sans surveillance !

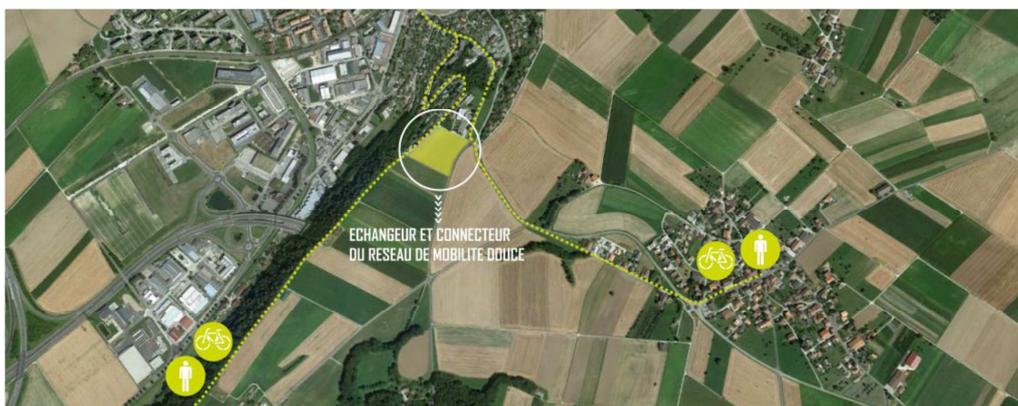


En liberté oui, mais...

Les chiens ont besoin de s'ébattre - dans la mesure du possible - aussi sans laisse.

Mais lorsque le chien est en liberté, il convient, par respect pour l'agriculture et des lois, de veiller à ce que le chien ne court pas au milieu des champs fraîchement ensemencés. Il va de soi que lors de sa promenade dans le quartier, le chien ne fasse pas ses besoins dans les jardins ou sur la voie publique. Les crottes ne sont pas vraiment à leur place sur le domaine public, dans la propriété des autres gens ou dans les champs. Il devrait être une évidence pour chaque détenteur de chien de ramasser les crottes de son compagnon à quatre pattes.

Plan de quartier Longemale



Le plan partiel
d'affectation
PPA « Longemale »
est prévu sur la parcelle
n°276 appartenant à la
commune et étant affectée
actuellement en zone

intermédiaire. D'une surface de 18'500 m², la situation de la parcelle sur les hauteurs de l'agglomération et aux portes de la ville en fait un secteur stratégique pour le développement résidentiel de la région.

Le projet d'agglomération fixe des objectifs non seulement pour l'entité en générale, mais également par commune. Ainsi, selon la fiche d'urbanisation établie par AggloY (projet d'agglomération 2012), les enjeux sur le territoire de Pomy sont de densifier le village et limiter l'étalement urbain sur le coteau. La création de liaisons de mobilité douce en site propre entre le village et Yverdon est également une priorité. Plus précisément, les enjeux du PPA Longemale sont d'urbaniser un secteur proche d'un arrêt de bus très bien desservi, de densifier l'urbanisation, et d'intégrer et de traiter la limite ville-campagne. Le projet de PPA permet, dans un premier temps, à la commune de développer une parcelle lui appartenant et dans un deuxième temps, d'agrandir sa population et d'améliorer l'accessibilité en transports publics étant donné que la ligne Travys allongera son parcours jusqu'à l'ORIF (elle s'arrête actuellement environ 300 mètres en contre-bas, dans le quartier de villas). En ce sens, le projet du PPA est idéalement situé en terme d'accessibilité.

Le projet permettra également de répondre aux normes cantonales de densification pour les périmètres de centre en accueillant une centaine d'habitants (la norme prévoit 100 hab/ha).

Décharge inerte



Le plan directeur cantonal des dépôts d'excavation (PDDM) fait apparaître la zone des « Bioleires » située sur la commune de Pomy et Cuarny. Cette zone permettra le stockage définitif de 1'400'000 m³ de matériaux inertes terre et gravats.

Dès l'annonce de cette possibilité par le canton, l'entreprise Cand-Landi s'est rapidement intéressée à cette possibilité de dépôts de matériaux inertes sur le territoire de la commune de Pomy. A ce jour, tous les propriétaires concernés ont été contactés par l'entreprise. Le projet prévoit l'exploitation du site en plusieurs étapes sur plus de 20 ans. Sur demande de la municipalité, le trafic des camions ne transitera

pas par le village de Pomy. Celui-ci arrivera soit par la route cantonale Yverdon-Moudon, soit par le chemin AF à proximité du cimetière.

Grande salle

Le Conseil Général avait accepté en 2009 un crédit de 2.4 millions pour la réfection de la grande salle. Au vu de l'ampleur des travaux nécessaires à la réalisation de cet objectif, notamment au niveau du sous-sol, nous nous sommes rapidement rendus compte que le montant alloué ne serait pas suffisant. Nous avons décidé de laisser momentanément le projet en attente.

Ce fut une judicieuse décision, en effet avec la construction du nouveau collège de Pomy les besoins ont considérablement évolués. Un agrandissement probable du collège dans quelques années obligera la commune à mettre à disposition une salle de gym type VD1.

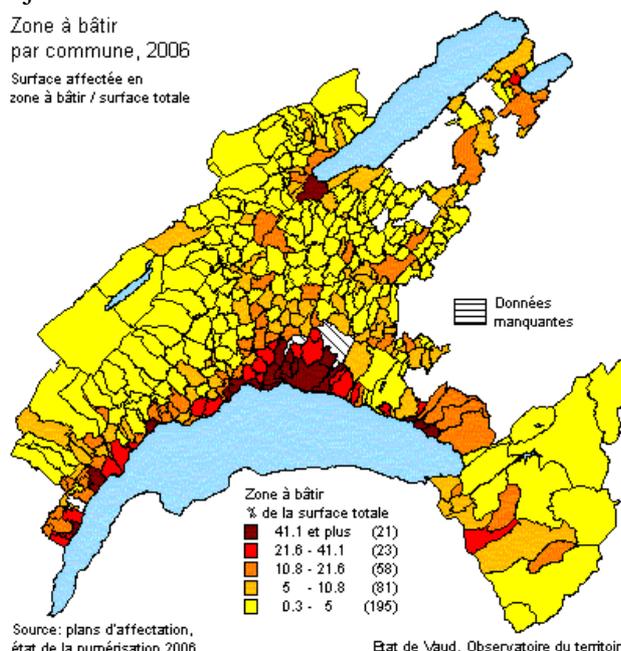
Aujourd'hui, la municipalité a relancé le projet grande salle, avec l'intégration du concept VD1 dans le projet. Nous en sommes au stade du recensement des besoins et des exigences cantonales en matière de salle de gym pour l'école. Selon notre mandataire une salle dite mixte, soit répondant aux critères VD1 et en même temps salle de spectacle est possible. Nous recherchons des solutions dans ce sens.

Révision du Plan Général d'affectation des zones (PGA)

Vous le savez certainement, Pomy a entamé la révision de son PGA et du règlement des constructions. Ce travail est lié au nouveau plan directeur cantonal obligeant les communes à réviser leur PGA d'ici à 2018. La municipalité n'a pas souhaité attendre cette échéance, mais a souhaité au contraire, empoigner ce dossier important pour l'avenir, rapidement pour plusieurs raisons. En premier lieu, notre règlement des constructions n'est plus adapté à l'évolution des besoins en logements de notre commune. Notre intégration dans le périmètre Agglo nous offre certes des perspectives intéressantes, mais nous oblige également à une meilleure utilisation des terrains constructibles.

Le dossier est maintenant à l'examen dans les différents services cantonaux concernés. Lorsque nous aurons leur réponse avec les inévitables remarques, nous ferons une information à la population.

L'objectif de cette révision est de permettre un développement régulier et maîtrisable du village. Un développement également en harmonie avec le style architectural de Pomy en préservant quelques zones vertes à l'intérieur du village. L'utilisation des volumes existants tels que des anciennes fermes par exemple feront également partie des objectifs du nouveau PGA.



Fusion



Cronay



Cuarny



Pomy



Ursins



Valeyres s/Ursins

Au vu du résultat des travaux des différents groupes de travail et de la synthèse réalisée par le copil, la municipalité est arrivée à la conclusion qu'une fusion ne serait pas favorable aux habitants de Pomy. Les désavantages fiscaux, notamment, l'emportaient largement et n'auraient pas permis l'acceptation en votation populaire de ce projet de fusion. Le Conseil général était également de cet avis, raison pour laquelle la municipalité a pris la décision de se retirer du processus de fusion engagé avec les communes de Cuarny, Cronay, Ursins et Valeyres-sous-Ursins.

Yves Pellaux, syndic

AggloY

La commission consultative intercommunale a siégé deux fois en 2013 et début 2014.

Pour Pomy, ce sont Messieurs Thierry Auberson, Bernard Annen et Quentin Pellaux qui en font partie. Nous les remercions pour leur engagement et leur disponibilité.

Afin de rester renseignés sur les projets et news de l'AggloY,

vous pouvez consulter les sites internet suivants :



www.agglo-y.ch



www.adnv.ch



www.yverdon-les-bains.ch

et vous inscrire à la newsletter qui paraît deux fois l'an.

Christian Pellaux, municipal

Services industriels

Réseau d'eau

Les travaux d'entretien du réservoir se poursuivent, nous avons profité de la période de basse consommation hivernale pour effectuer un nettoyage et une désinfection des 2 cuves, d'une capacité de 150 m³ chacune.

Les tuyaux de trop plein en fonte grise ont été remplacés par de nouveaux tubes en polyéthylène. Deux réglettes de mesure ont également été installées afin de faciliter les manœuvres lors des vidanges des cuves.



Malheureusement, nos ouvrages ont subi du vandalisme. L'étanchéité du toit du réservoir a été endommagée. Les chéneaux en cuivre de la station de pompage ont été volés. Elles seront remplacées par des chéneaux en Zinc.

L'intervention d'entreprises a été nécessaire afin de réparer les dégâts engendrés.

Qualité de l'eau

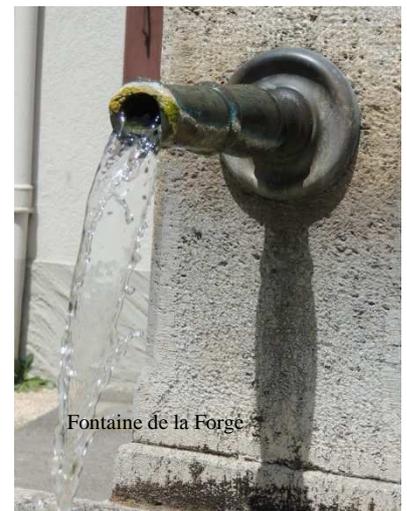
L'eau distribuée à Pomy est de qualité irréprochable du point de vue sanitaire. Elle répond parfaitement aux normes pour une eau de boisson.

Elle est considérée comme assez dure avec une dureté de 31.4 degrés français.

Retrouvez la qualité de l'eau potable en suisse sur le site :
www.qualitedeleau.ch

Durant l'année comptable, du 1er juin 2013 au 31 mai 2014, nous avons produit 67'150 m³ d'eau.

47'811 m³ proviennent de nos deux sources, les Essieux et la Maulaz, et 19'349 m³ du réservoir du Montélaz (Sagenord).



Relevé de compteur d'eau

Lors du prochain relevé des compteurs d'eau, les personnes qui ne seront pas à leur domicile lors du passage de l'employé communal, Monsieur Laurent Chevalley, trouveront une carte réponse dans leur boîte aux lettres.

Nous vous prions de bien vouloir relever les chiffres de votre compteur et de les communiquer rapidement à la bourse communale pour l'établissement du décompte annuel.

Taxe EU

Lors de la séance du 5 mai 2014, le Conseil général a accepté le préavis 2014-03 – règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées.

La législation fédérale en matière de protection des eaux introduit le principe de causalité, plus communément appelé le principe du pollueur-payeur, qui veut que les frais des mesures nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux soient assumés non par les contribuables, mais par les particuliers et entreprises en fonction des quantités d'eaux usées produites.

C'est pour cette raison que les communes ont l'obligation d'introduire une taxe relative à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

La commune doit couvrir la totalité des coûts générés par l'évacuation et l'épuration des eaux, à savoir tant les charges financières (amortissements et intérêts) que les frais de fonctionnement, respectivement d'entretien, par une taxe.

Selon la loi, la taxe doit être proportionnée en principe au volume d'eaux usées produites, donc le calcul de la taxe se base sur la consommation d'eau potable.

Cette solution respecte le principe de l'équivalence qui veut que le montant de la taxe soit en rapport avec la valeur objective de la prestation fournie. De ce fait, vous consommez 1 m³ = vous rejetez 1 m³ aux eaux usées, c'est ce m³ qui est transporté, traité et qui est taxé.

Dans le futur, les stations d'épurations devront relever le défi du traitement des micropolluants et cette taxe contribuera à maintenir nos investissements dans le renouvellement de nos infrastructures.

La mise en application du nouveau règlement est prévue au 1^{er} juillet 2014.

Yvan Débieux
Municipal des services industriels

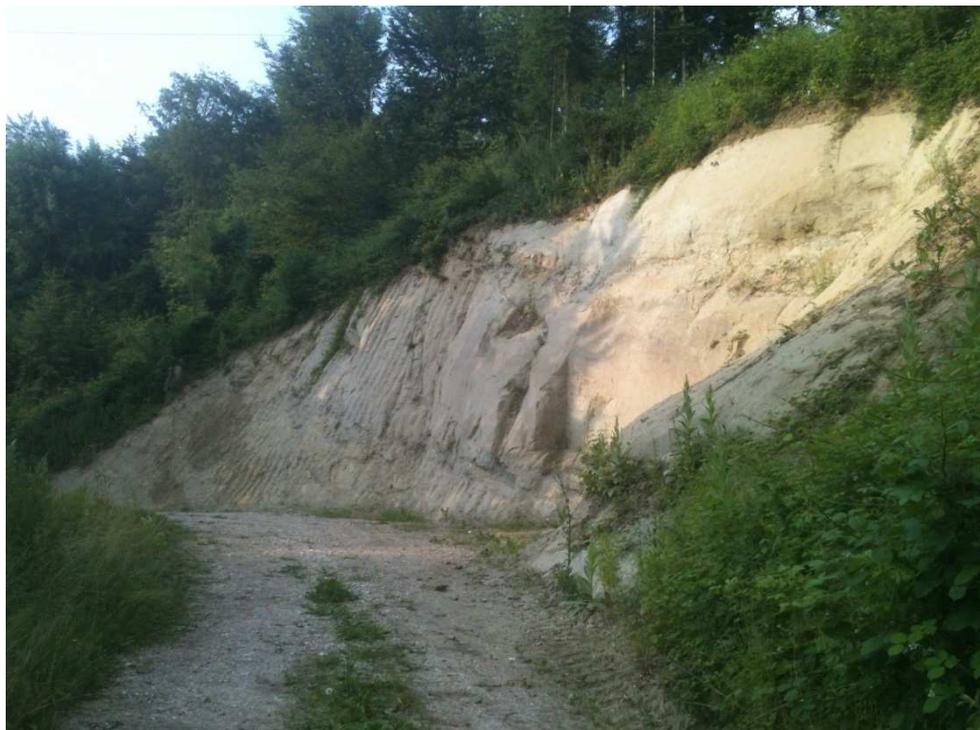
Glissement de terrain aux Vaux



Les fortes pluies de l'automne 2012 avaient provoqué un important glissement de terrain rendant le chemin forestier des Vaux impraticable à tous véhicules.

Après visites et discussions avec un géologue, il a été décidé de déplacer le tronçon problématique sur de la molasse stabilisée.

Les travaux ont été effectués l'été dernier et depuis lors ce chemin est à nouveau ouvert aux véhicules forestiers.



Forêts

Les travaux suivants ont été effectués sur la commune en 2013 par le triage du Sauteruz :

- 160 ares de plantation de Chênaies suite à une coupe rase au bois de la Maule.
- 250 ares de soins aux plantations sous les Serres, sur les Vaux et au chemin du Refuge.
- 160 ares de soins culturaux au Plan-Bois et aux Dailles.
- 210 ares d'éclaircie de perchis sur les Vaux, sous les Serres et au Plan-Bois.
- 140 m3 d'éclaircie normale sous le Refuge.
- 300 m3 de résineux et 200 m3 de feuillus réalisés sous les Serres et au bois de la Maule.

Du bois de feu, sous forme de ballots d'un stère, est disponible à Fr. 80.- + TVA

Vous pouvez également réserver, pour le mois de novembre, une mise sur pied au prix de Fr. 20.- le m3. Tél. 079/ 363 97 67



Espaces verts

Après un lifting complet, notre place de jeux du 700^{ème} est à nouveau parée à faire le bonheur des enfants de notre village.

La maison « Fuchs » basée à Thoune, nous a fourni les nouveaux modules de jeux. Ceux-ci ont, en partie, été payés avec les jetons de présence du conseil général.



Avec l'arrivée des beaux jours chauds et ensoleillés, les travaux d'entretien et tontes des espaces verts du village ne vont pas manquer pour notre employé communal.



Je profite de ces quelques lignes pour remercier vivement Laurent pour tout le travail accompli au sein de notre commune.

Patrick Grin

Du côté des pompiers...



Avec la mise en place officielle de la régionalisation de la défense incendie du nord vaudois au 1^{er} janvier 2013, la réorganisation du DAP (détachement d'appoint) Y2 - Pomy se poursuit :

Depuis cette année il n'y a plus de local du feu dans les autres villages, l'ensemble du matériel utilisé est regroupé au local de Pomy sous la responsabilité du chef matériel Alexandre Frauche.

Ce qui implique, pour tous les pompiers en cas d'alarme, de d'abord venir à Pomy chercher du matériel avant de se rendre sur le sinistre.

Sous la responsabilité de notre nouveau chef instructeur Olivier Dupertuis, nous avons également une partie de l'instruction commune avec les autres DAP de la région.

L'effectif 2014 se compose de 33 personnes, dont 7 de Pomy.

Les interventions se font en collaboration avec le DPS d'Yverdon pour les feux en tous genres et seules, pour les inondations et sauvetages.

Nous avons été alarmés à sept reprises durant l'année dernière :

Un feu de ligne électrique à Valeyres, trois inondations à Cuarny, Chevressy et Ursins, un sauvetage d'un Poney à Pomy, un sauvetage d'une personne ainsi qu'une alarme automatique à Cheseaux.

Pour rappel, les personnes voulant brûler des branches ou broussailles en forêt ou au bord des routes, sont priées d'en informer la centrale de traitement des alarmes (CTA) au 021/213'21'18. Ceci afin d'éviter des tracasseries et frais inutiles.

Je ne saurais terminer sans remercier tous mes collègues pour leur dévouement et leur disponibilité de jour comme de nuit.

Vous désirez faire partie des pompiers dès 2015 ?

Alors n'hésitez pas, prenez contact avec le commandant au 079/ 363 97 67

Le responsable DAP : Patrick Grin

Hommage à deux anciens municipaux

Madame Eliane Pellaux



Le vendredi 9 mai dernier, une nombreuse assemblée s'était réunie à l'église de Pomy pour rendre les derniers hommages à Madame Eliane Pellaux emportée par une cruelle maladie. Madame Pellaux était une personne très appréciée dans la communauté villageoise, Madame Pellaux avait toujours le souci de bien faire les choses. Elle fut notamment la première dame élue à la municipalité de Pomy où elle siégea de 1990 à 1997. Elle a été présidente de l'association des paysannes vaudoises de Valeyres-sous-Ursins dont elle est restée une adepte active jusqu'à ses derniers instants, et monitrice de la gym des grands-mamans. Madame Pellaux aimait particulièrement son jardin qu'elle entretenait avec beaucoup de talent. Elle aimait, lorsque sa santé le lui permettait encore, se rendre au marché d'Yverdon pour y vendre ses légumes et surtout rencontrer ses clientes et clients qui au fil du temps étaient devenus des amis. La municipalité tient à exprimer, à Madame Pellaux, une grande reconnaissance et ses sincères condoléances à sa famille.



Monsieur Louis Henry



Le jeudi 1er mai dernier, nous avons accompagné non sans émotion, dans sa dernière demeure, Monsieur Louis Henry emporté par une brève maladie quelques jours après son 91^{ème} anniversaire. Monsieur Louis Henry était agriculteur et aimait particulièrement la forêt et la nature. Il s'est beaucoup dévoué pour sa collectivité villageoise puisqu'il fut municipal de 1954 à 1977 et président du conseil général de 1977 à 1981. Nous avons eu le plaisir de partager avec lui et sa famille son 90^{ème} anniversaire en avril 2013. Il était serein et heureux de passer ce cap entouré de ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants.

La municipalité tient à exprimer une grande reconnaissance à M. Louis Henry, et ses sincères condoléances à sa famille.

Contrôle des habitants pour l'année 2013



Nous avons accueilli dans notre commune

Chemin de Moulinet	Ledesma Raphaël, Recordon Nadine, Camille et Gabrielle ; Noiosi Frédéric
Chemin de Claire-Fontaine	Moritz Erwan, Miryam, Célestin et Léonie
La Ruelle	Kaiser Miriam ; Blum Chloé
Chemin de la Laiterie	Bankowski Kamil, Bankowska Agnieszka et Natalia ; Moreau Cédric et Jaquier Megane
Route de Cuarny	Del Coco Diego et Solari Ilaria ; Jakubovic Selver Fichach Almedan Adhanet
Chemin de l'Eglise	Valenza Salvatore et Matteo, Anello Irene ; Bonzon Noëlie
Chemin de la Confrary	Ducrot Sabrina
Chemin de Clon	Crelier Didier, Eve-Marie, Léo, Lorena, Marion, Noham et Thibaud ; Colantonio Zélie ; Pappalardo Feliciano et Bulibasa Mirela
Chemin du Champ de Pins	Miéville Isabelle
Chemin des Vignes	Bettinger Philippe et Mayor Martine
Chemin de la Moutonnerie	Biolay Julien, Katia et Nolan
Chemin de la Scie	Oguey (-Gomez) Eve et Noa
Chemin de Calamin	Pinto Joaquim José
Route d'Ursins	Koenig Ann-Sandra
Chevressy	
Chemin de Floreyres	Rodrigues Gave Cristina ; Campos Miguel et Sarah ; Hürlimann Yves, Floriane, Romain et Camille

Ils ont quitté notre village

Chemin des Sauges	Renda Luca et Mélanie
Route de Cronay	Von Niederhäusern Steven ; Miéville Josette
Route de Cuarny	Fernandes Grácio Julio et Marques da Silva Carraco Donzilia ; Lanzarini Loïc ; Loth Pereira Virginie, Pereira José et Inès ; Stec Monika ; Stefanoni Olivier, Cinzia et Alessia
Route d'Ursins	Cuche Kevin ; Koenig Ann-Sandra ; Vulliemin Quentin
Ch. de Claire-Fontaine	Perrossier Benoît
Chemin de Moulinet	Schacher Mathieu, Christin Marilène et Maëly ; Roulier Lionel
Chemin de l'Eglise	Pereira da Silva Lourenço Michelle et Pereira de Souza Júlia
Chemin de Confrary	Depontailier Frédéric
Chemin de la Laiterie	Dombald Nadine
Chemin du Champ de Pins	Paduano Gina
Chemin de la Scie	Oguey Chantal
Chemin de l'Aurore	Dupuis Gaëlle ; Jakob Elodie ; Kaltenrieder Bryan
Chevressy	
Chemin de la Rochette	Bécherraz Cédric ; Leuba Pascal ; Miéville Lisette
Chemin des Terres Rouges	Dewingaerden Brigitte et Marinakis Constantin
Chemin de Floreyres	Campos Sarah

Carnet de deuil

En 2012, plusieurs familles ont été touchées par le deuil. Nous transmettons à leur famille toute notre sympathie en cette douloureuse séparation.

Nous ont quittés :



Monsieur Pierre-Alain Roulier, le 19 janvier

Madame Rose Marie Jeanneret, le 11 avril

Monsieur Jacques Marendaz, le 8 octobre

Madame Irma Stähli, le 30 octobre

Monsieur Albert Miéville, le 4 novembre

Carnet rose

Nous félicitons toutes les familles qui se sont agrandies :



Le 2 janvier

Romane, fille de Jaccard Merlin Odile et Merlin Frédéric

Le 14 avril

Zoé, fille de Marendaz Xanthos Noémie et Xanthos Aris

Le 28 juin

Odile, fille de Péclard Melanie et Philippe

Cartes d'identité et passeports

Pour rappel, seules les cartes d'identité peuvent être commandées auprès du contrôle des habitants de sa commune. Pour les passeports, se référer aux conditions disponibles sur www.population.vd.ch ou sur notre site internet www.pomy.ch.

Procédure de demande de carte d'identité pour un enfant mineur

Nouvelles règles cantonales applicables pour l'établissement d'une carte d'identité « enfant » suite à des conflits intervenus entre parents séparés :

- Lorsque les parents sont **mariés**, un seul parent peut se présenter et commander des documents.
- Lorsque les parents sont **séparés**, il faut impérativement la présence des 2 parents ou une procuration et la copie de la pièce d'identité signée du parent absent.
- Lorsque les parents sont **divorcés**, il faut impérativement le jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale. Dans le cas où celle-ci serait conjointe, la présence des 2 parents ou une procuration et la copie de la pièce d'identité signée du parent absent est requise.

Police des constructions



Permis de construire délivrés en 2013

ATL Habitat	Agrandissement du logement et création d'une terrasse (parcelle 573)
Ogiz Jocelyne	Galerie d'accès enterrée
Ramelet Gérard et Florence	Création de 2 appartements dans les bâtiments ECA N° 39 et 40
Maître Magnenat Nicole	Transformation du rural – création d'un appartement
Vulliemin Charly	Réhabilitation d'un appartement, ouvertures en façade et en toiture
Chevalley Nicolas	Construction d'une véranda et pose d'un vélux
Miéville Pierre-Henri	Création d'un duplex dans les combles et surcombles
Miéville Sandrine	Construction d'une habitation à 2 logements avec couvert à voitures
Ottonin Daniel	Agrandissement de l'appartement (chemin de la Forge)
Roulier Denis	Création d'une croupe sur la toiture et suppression de la fenêtre sur face pignon
Miéville Sophie et Laurent	Construction d'une habitation avec couvert à voitures
Andrade Paulo et Ana	Création d'un mur de clôture et ajout d'un abri à 2 voitures
Pellaux Yves	Création d'un logement dans rural désaffecté
Vulliemin Rémy	Création d'une salle de bain aux combles (bât ECA 198)
	Construction d'une véranda et d'une terrasse (bât ECA 198)
	Création de 2 chambres et d'un coin cuisine pour le personnel (bât ECA 199)

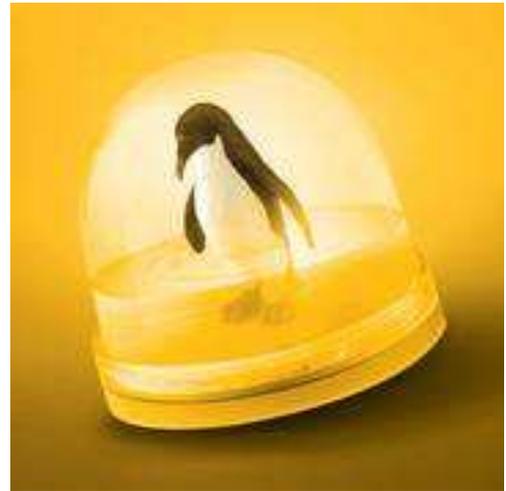
Enquêtes locales délivrées en 2013

Pelet Johanne et Olivier	Pose d'un cabanon de jardin
Desarzens Michèle	Installation de 2 panneaux solaires thermiques sur la toiture du rural côté Ouest
Chevalley Claude	Agrandissement de la toiture, bât ECA 141
Poisard Hervé et Véronica	Création d'un abri de jardin attenant au garage existant

Canicule

Protétons-nous !

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.



Conseils en cas de grandes chaleurs

1. Se reposer, rester au frais
Rester chez soi, réduire l'activité physique
2. Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir
Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
Porter des vêtements clairs, amples et légers
Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
3. Boire régulièrement, manger léger
Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique

Les Autorités communales, sur demande du canton, doivent mettre en œuvre un concept qui a pour but de recenser et de porter une surveillance à la population de son village particulièrement menacée en cas de grosses chaleurs. Cette démarche s'adresse aux personnes vivant seules, âgées de plus de 80 ans et sans soutien interne (famille, voisins) ou externe (professionnel, soins à domicile).

Avec l'aide du CMS, nous avons pu identifier ces personnes afin de leur permettre de bénéficier du passage à domicile d'un visiteur au cas où le plan canicule serait déclenché par le Service de la Santé Publique.

Les visites seront effectuées par un membre de la Municipalité de Pomy.

Merci de réserver un bon accueil à l'ensemble de ces éventuels visiteurs.

EN PRÉSENCE DE SIGNAUX D'ALERTE

**APPELER LE MÉDECIN TRAITANT.
S'IL EST ABSENT, APPELER LA CENTRALE
DES MÉDECINS DE GARDE**

0848 133 133

En cas d'urgence vitale, appeler le 144

Assainissement des citernes enterrées à simple paroi mazout, diesel ou essence



Ancien réservoir enterré à simple paroi

Pour tous les propriétaires de citernes à mazout ou essence enterrées à simple paroi.

L'assainissement des citernes à mazout, diesel ou essence simple paroi échoit le **31 décembre 2014**.

Seules les citernes enterrées à double paroi équipées d'un détecteur de fuite seront dès lors admises au 1^{er} janvier 2015.

Au vu des investissements importants que représentent ces travaux d'assainissement, il est recommandé aux détenteurs de prendre contact au plus vite avec un réviseur de citernes pour établir un bilan technique de l'installation.

Cette démarche permettra d'établir les différentes possibilités d'assainissement compte tenu de la situation de l'objet, de l'âge de la citerne et de la chaudière, voire orienter les propriétaires vers un éventuel autre mode de chauffage.

Révision des citernes à mazout, diesel ou essence

Conformément aux instructions et à la directive cantonale relative à l'application de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), il incombe de faire procéder à vos frais, au contrôle et aux interventions techniques qui pourraient être **nécessaires pour toutes les citernes qui n'ont pas été révisées avant 2005**.

Ces travaux seront obligatoirement confiés à une entreprise spécialisée et devront intervenir d'ici au **31 décembre 2014** mais dans tous les cas avant le prochain remplissage.

Si un délai plus court vous a été imparti par l'autorité cantonale, celui-ci devra être respecté.

La Municipalité

Installation illégale et non conforme

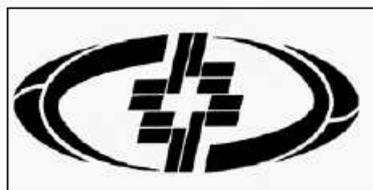


Renseignements :

www.vd.ch/chauffage > rubrique citernes

Service cantonal pour l'Inspection des citernes :

021 316 75 42



FSG Pomy et environs

La FSG Pomy et environs a vécu encore une fois une année gymnique haute en couleurs. En effet, de nombreux gymnastes ont fait honneur à notre société en s'illustrant lors de divers concours tout au long de 2013. Comme chaque année, début décembre a amené les traditionnelles soirées qui remportent toujours autant de succès et qui remplissent la grande salle de Pomy.



2014 s'annonce riche en événements, de nombreux concours sont prévus. Ainsi, les Actifs-Actives vont se présenter au Gala de la Fédération suisse de gymnastique à Zürich le 17 mai prochain. Venez les voir! (www.gymotion.ch).

De plus, la majorité des groupes de la société sera représentée à la Fête Cantonale de gymnastique 2014 de Bière, soit environ 125 gymnastes de



la FSG Pomy. Le premier week-end, les 21 et 22 juin, sera consacré aux concours individuels. Les concours de société seront à l'honneur le deuxième week-end, soit les 28 et 29 juin.

Depuis le début de l'année, le groupe parents-enfants a trois nouvelles monitrices qui accueillent, avec déjà un grand succès, les enfants dès 2 ans et demi jusqu'à leur entrée à l'école, accompagnés d'un adulte. Les cours se déroulent à la salle de Pomy le lundi matin.

A relever qu' après 16 ans à la barre des Actifs-Actives, Alain Gruet, passe la main et ne sera plus moniteur. La FSG Pomy tient à le remercier pour son engagement et à le féliciter pour le succès qu' il a connu avec son groupe.

A noter aussi que le groupe préparatoire (enfants de 7-8 ans) cherche des moniteurs/trices. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le Président, Germain Freymond (germain_freymond@bluewin.ch).

La FSG Pomy vous remercie pour votre soutien tout au long de l' année ainsi qu' à Zürich, Bière ou les 3, 5 ou 6 décembre prochain à la Grande Salle de Pomy.

La Jeunesse de Pomy

Chers habitants, enfants et seniors, salut !



Une excellente année en 2013 pour la Fédé ainsi que pour notre société ! Vous n'êtes pas sans savoir que l'été passé, s'est déroulée à Colombier la fameuse Cantonale des Jeunes Campagnardes. L'occasion pour notre équipe de s'illustrer dans divers sports durant ces trois semaines de fête. L'entraînement ainsi qu'une grande motivation nous ont permis de décrocher une 7ème place au volley mixte et une anthologique 2ème place au tir à la corde. Nous avons bien sûr été présents autour de la tonnelle, au milieu du karaoké, sur les tables de la partie officielle et bien évidemment sur notre char lors du cortège final ! Merci à tous ceux qui sont venus pour nous féliciter et boire un jus avec nous !

En ce qui concerne les manifestations, c'est à nouveau une grande réussite ! La traditionnelle soirée Hawaii attire toujours autant de monde et le caveau a eu le succès escompté. Le Tour de Jeunesse de septembre, à nouveau couronné par la pluie, a quand même vu s'affronter plus de cinquante équipes de volley ! Le tir à la corde ainsi que la pétanque ont aussi ameuté jeunesses et villageois de la région.

Nous vous attendons nombreux à nos futures noces, à commencer par la soirée Hawaii le 28 mai avec caveau pour les moins jeunes ! La Jeunesse sera également présente le 1er août pour vous cuisiner les grillades offertes par la Municipalité. Le Tour de Jeunesse aura lieu le week-end du



Jeûne et nous comptons sur vous pour venir vous désaltérer à la tonnelle, participer au rallye et pourquoi pas une team bout de bois aux sports? De plus, nous organisons le nouvel-an 2014-2015 : les infos suivront dans votre boîte aux lettres =). Pour récompenser le travail de notre équipe, nous avons pris la poudre d'escampette en direction de la Thaïlande pendant les vacances de Pâques. Voyage inoubliable, paysages magnifiques, plages de sable fin, discothèques et bars sans limite, bref : le rêve ! Bangkok, Kanchanaburi, la Rivière Kwai et pour finir : Phuket. Tout le monde est revenu entier avec son passeport, malgré les mésaventures de Thierry qui nous aura bien fait rire !

L'année 2014 est quant à elle synonyme de grands changements : nouveau comité, entrée de Maurice et Prospect, départ des « vieux » et on l'espère, arrivée de la relève ? Nous sommes désormais 15 : 4 filles et 11 garçons, motivés à préparer les diverses manifestations, participer aux sports et tirer des vieilles théories au coin du bar ! Si tu as fini l'école obligatoire et que tu es intéressé à nous rejoindre, n'hésite pas à nous contacter par téléphone ou sur notre page Facebook (et oui, la Jeunesse est enfin sur Face de Plouc). En effet, il va falloir du joli monde pour ramener des coupes et garder notre réputation de fiers noceurs !

A plus, bonne !

Le président, Kilian Cuche

La secrétaire, Lyne de Coulon

Ecole de musique Pomy-Yvonand

Les Nouvelles de la Fanfare La Villageoise :

La nouvelle école de musique Pomy-Yvonand a vu le jour en 2013, le directeur pédagogique est Monsieur Yves Hürlimann et le Président, Christian Pellaux.

Si vous voulez rejoindre l'école de musique ou obtenir quelques renseignements à ce sujet ou celui de la fanfare, adressez-vous directement à l'un des deux, mail : yves.huerlimann@gmail.com ou cpellaux@bluewin.ch.



Chers parents, chers enfants,

Nous ouvrons dès la rentrée 2014-2015, une nouvelle classe Willems d'initiation musicale.

Cette classe est ouverte aux enfants de 4 à 5 ans.

Notre professeur de musique est Mme Rachel Michoud-Pochon d'Yvonand.

Si vous êtes intéressés à inscrire votre enfant, vous pouvez prendre contact avec Jeanne ou Christian Pellaux au 024/425.16.53, nous vous donnerons les renseignements nécessaires.



Les enfants de l'école de musique et de l'initiation musicale

9^{ème} édition de la fête de la Pomme

Ecole de musique « La Boîte à musique » Fanfare la Villageoise Pomy



La Fête de la Pomme, journée de soutien en faveur de notre école de musique aura lieu le

samedi 25 octobre 2014 à la grande salle.

Opération Jus de pomme 2014

Commandez votre jus de pomme à un élève de l'école de musique ou à un membre de la fanfare et venez le chercher le 25 octobre dès 11h à la grande salle.

MERCI d'avance pour votre précieux soutien.

Visitez notre Site internet : www.lavillageoisdepomy.ch

Si vous avez des photos ou des diapositives de la Fanfare de Pomy lors de Giron, cortèges, etc...ou encore des anecdotes, vous pouvez les transmettre au Président afin d'agrémenter quelque peu notre site.

Visitez le site et donnez votre avis sur le livre d'Or.

Encore quelques mots du comité de la Villageoise :

Nous cherchons toujours des nouveaux musiciens, alors si vous avez déjà joué d'un instrument, que l'envie vous revient, ou si vous voulez apprendre à jouer, venez nous rejoindre le mardi soir à 20h. à la grande salle. Notre chef Monsieur Yves Hürlimann saura vous convaincre par son dynamisme et sa bonne humeur.

Contact : Christian Pellaux, Président. cpellaux@bluewin.ch ou 079 623 16 53.

Souvenirs, souvenirs ...

Voici les photos souvenirs des broches de fanfare que j'ai reçues l'année dernière suite au Pom'info 2013.

Merci à celles et ceux qui me les ont envoyées !

Christian Pellaux





Paroisse de Pomy-Gressy-Suchy

Annoncer ou non sa confession à la commune ?

On dévoile facilement sa vie privée sur internet où elle n'est pas protégée :



Alors n'hésitez pas à annoncer votre confession au greffe de votre commune. C'est gratuit, cela n'augmente pas vos impôts, et ces informations sont protégées par la loi.

Nous sommes nombreux à avoir besoin des services de la paroisse une fois ou l'autre dans notre vie (mariage, baptême, accompagnement, catéchisme, enterrement, ...) alors annoncer sa confession et celle de ses enfants, c'est permettre aux églises de continuer à remplir leur mission.

Pour le Conseil de paroisse
Alexandre Mayor, pasteur

Retrouvez les infos de la paroisse et nos rendez-vous dans le journal **Bonne nouvelle**, dans le tout-ménage *Infos paroissiales* ou sur www.pomygressysuchy.eerv.ch



Association des Paysannes Vaudoises- Groupe de Valeyres-sous-Ursins

Notre groupe compte actuellement un peu plus de 100 membres. Nous tenons deux assemblées par année, une en automne avec la présentation du programme d'hiver et une au printemps avec la présentation des travaux. Ces deux assemblées sont placées sous le signe de l'amitié.

Le 1^{er} juin 2013 a eu lieu notre marché artisanal à Pomy. Vous avez été nombreux à venir partager un moment d'amitié, une assiette du terroir ou déguster les pâtisseries maison toujours appréciées. De nombreux enfants ont confectionné une tresse ou autre à base de pâte levée et les ont vues cuire au four à bois à Pomy.

Cette année, nous allons tenir un stand pâtisserie au marché à Yverdon en septembre.



Voici un petit tour d'horizon du programme proposé cet hiver.

Confection de souris en chocolat, dommage de les manger, elles sont si jolies ! Décoration de courge et différentes façons culinaires de l'apprêter ou préparation de différentes sortes de pâtes. Les cours de cuisine ont toujours un grand succès.

Pour les bricoleuses averties ou amatrices, nous avons proposé une décoration de Pâques, de la poterie, le relookage de meubles, du patch, du tricot et des chaînettes à aimants.

Nous proposons également des activités récréatives, sorties en raquettes, conférences ou des visites.

Une course annuelle est organisée. L'automne dernier, nous avons visité le marché de la carotte à Aarau.

Alors Mesdames, si vous êtes intéressées à rejoindre notre Association, quel que soit votre âge ou votre profession, vous êtes les bienvenues. C'est avec plaisir que nous vous accueillons lors de l'assemblée d'automne.



Isabelle Miéville

Mouvement Menthue



Chers amis du foot,

Votre enfant souhaite faire du foot ?

Dès l'âge de 6 ans, les enfants ont la possibilité de faire partie d'une équipe du Mouvement Menthue. (Bercher, Chavannes-le-Chêne, Donneloye, Essertines, Nord Gros-de-Vaud, Thierrens).

Les juniors participent à un ou deux entraînements par semaine selon la catégorie dans laquelle ils évoluent, avec des entraîneurs motivés et pour certains diplômés.

L'équipement est régulièrement mis à jour avec un training ou un sac de sport.

Chaque année au moins d'août, le Mouvement Menthue organise, sur une journée, un grand tournoi qui réunit des équipes D E F, de toute la région.

Nous mettons sur pied, tous les deux ans au mois d'août, un camp d'été où les joueurs pratiquent plusieurs sports durant la semaine (VTT, marche, foot, piscine, minigolf, animations).

Les juniors participent à la grande fête du foot « Graines de foot », tournoi organisé par l'ACVF et qui regroupe de belles équipes de tout le canton.

Alors si votre enfant est toujours intéressé, vous trouverez d'autres renseignements et la fiche d'inscription sur notre site Internet www.mouvementmenthue.ch ou auprès de François Schorro : sorgo@bluewin.ch

Au plaisir de vous retrouver au bord des terrains, nous vous adressons, Chers amis du foot, nos salutations sportives.

Mouvement Menthue





Sortie de la Municipalité et de l'administration communale 2013
sur le lac de Neuchâtel



Il était une fois la commune de Pomy vue sous un autre angle

Images réalisées par Raphaël Ottonin





Les 5R
responsables.ch

CONCOURS



Gagne une PS4 en participant au concours
en créant un lifehack et retrouvez nous sur:

www.les5r.ch



Grand concours lancé par la Strid et destiné aux ados.

Il s'agit de donner une nouvelle vie à des objets afin de démontrer à quel point il peut être absurde de les jeter. Le projet le plus créatif et original sera récompensé par une PlayStation.

Alors rends-toi vite sur le site www.les5r.ch afin de connaître tous les détails de cette opération inédite.

Bonne chance !!